



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2026-08 du 24 août 2026

relatif à

L'ASSAINISSEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA
ROUTE D'EVIAN

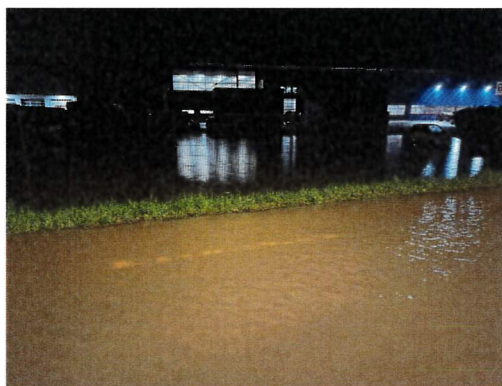
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Ce préavis vise au remplacement de la conduite d'eau potable sur environ 500 m sur la route d'Evian, entre l'allée Ferdi Kübler et la route industrielle, conformément au plan directeur de la distribution d'eau potable (PDDE).

2. HISTORIQUE

La conduite actuelle en amiante-ciment (diamètre 200 mm) datant des années 1980 est en fin de vie. Au cours des dernières années, des fuites importantes se sont produites sur ce tronçon, dont la dernière en 2026 entraînant des fermetures de route, des coupures d'eau, et des frais pour les réparations d'urgence et la réfection de la chaussée endommagée.



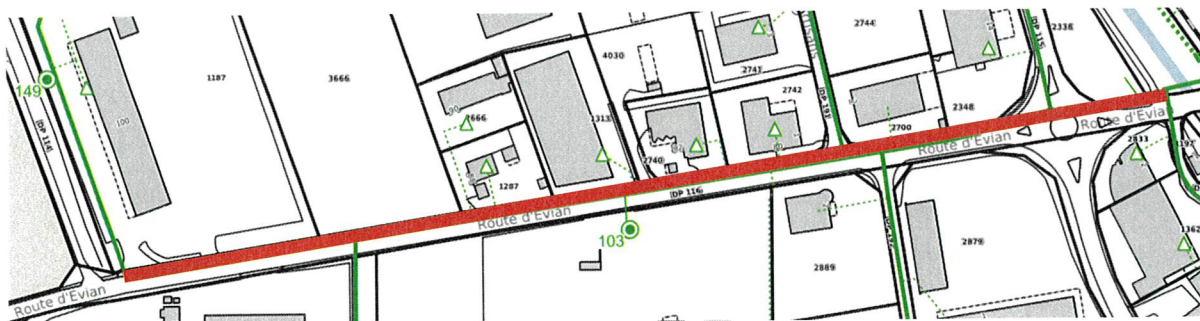
3. CONTEXTE ACTUEL

La conduite vétuste doit être remplacée. Il est d'autant plus urgent de le faire que le réseau de chauffage à distance (CAD) passera à proximité de cette conduite. Les travaux du CAD prévus début 2027 provoqueront des vibrations importantes, dues à l'utilisation de palplanches¹, qui risquent très fortement de rompre la conduite d'eau potable existante à plusieurs endroits. C'est pourquoi les travaux sur la conduite d'eau doivent être réalisés avant ceux du CAD et ne peuvent se faire en synergie avec eux.

¹ Palplanches : barrières placées de part et d'autre de la fouille pour éviter que l'eau de la nappe s'introduise dans la fouille. Le fait d'enfoncer ces barrières dans le sol provoque des vibrations.

4. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à remplacer la conduite existante par une conduite en PE de diamètre 250 mm. Douze branchements et une borne hydrante sont connectés à cette conduite. Le tracé a été optimisé pour prendre en compte le futur passage du CAD et limiter les conflits et les arrêts d'eau durant leurs travaux.



5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

La vétusté de la conduite en amiante-ciment sur la route d'Evian, combinée au passage du CAD, rend son remplacement indispensable et prioritaire. Il s'agit d'une intervention ciblée, conforme au plan directeur de la distribution d'eau potable.

6. PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

Aucune procédure de mise à l'enquête n'est nécessaire dans le cadre de ces travaux. Seule une procédure d'approbation des plans auprès de l'OFCO et de l'ECA est faite.

Les travaux sont prévus entre février et avril 2027.

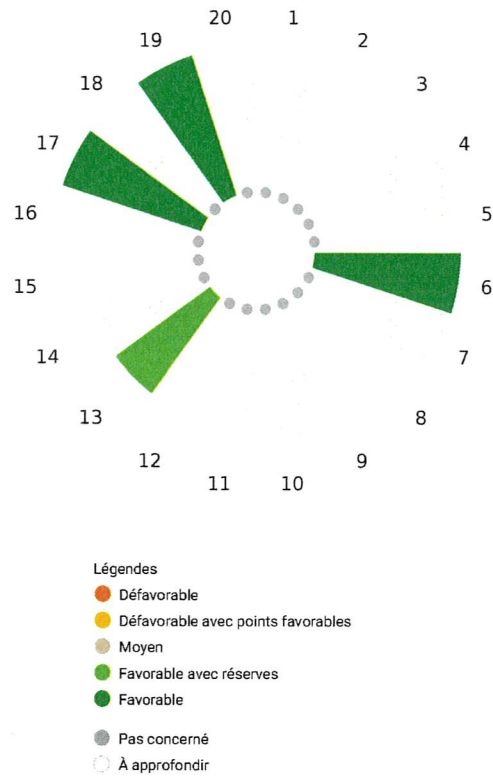
7. ELEMENTS DE COMPARAISON

Ces éléments s'arrêtent uniquement sur l'état existant qui n'est plus tolérable et aux obligations légales en matière de sécurité d'alimentation de l'eau potable et de défense incendie.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Synthèse

1. Mobilité	●	11
2. Utilisation du sol	●	11
3. Qualité de l'air extérieur et intérieur	●	11
4. Cadre de vie et espace public	●	11
5. Énergie	●	7
6. Changements climatiques et risques	●	13
7. Diversité biologique et espace naturel	●	15
8. Qualité du sol et de l'eau	●	6
9. Création de richesse	●	8
10. Conditions cadre pour l'économie	●	9
11. Résilience économique	●	8
12. Compétitivité de l'économie et innovation	●	9
13. Consommation de ressources	●	12
14. Formation et éducation	●	4
15. Égalité des chances	●	10
16. Cohésion sociale	●	10
17. Santé et prévention	●	3
18. Culture, sport et loisirs	●	3
19. Gestion publique	●	16
20. Gouvernance et partenariat	●	16



9. CONFORMITE AVEC LES PLANIFICATIONS SUPERIEURES

Le projet est conforme au plan directeur de la distribution d'eau potable (PDDE).

10. INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total du projet est estimé à **CHF 654'210.00.- TTC**, réparti comme suit :

Travaux de génie civil - Fouilles chaussée / trottoir	CHF	315'050.00
Travaux de génie civil - Fouilles banquettes / pré	CHF	15'400.00
Montant travaux de génie civil	CHF	330'450.00
Travaux d'appareillage	CHF	192'745.00
Montant des travaux	CHF	523'195.00
Frais techniques et administratifs	CHF	26'000.00
Levés géométriques	CHF	1'000.00
Divers et imprévus, environ 10 %	CHF	55'000.00
Montant total HT	CHF	605'195.00
TVA 8.1 % arrondi	CHF	49'021.00
TOTAL TTC :	CHF	654'216.00

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntées, le moment venu, aux meilleures conditions. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

Une demande de subvention auprès de l'ECA sera faite.

Cette dépense est prévue au plan d'investissement de la Municipalité 2027-2031 à hauteur de 700'000 CHF.

Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent et dans le cadre des travaux relatifs à ce préavis, un amortissement de 60 ans sera appliqué pour les travaux liés à l'eau potable par prélèvement dans le compte de réserve concerné pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, dès la fin des travaux.

11. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2026-08 du 24 août 2026
- Oûi le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 654'210.00.- TTC relatif à l'assainissement de notre conduite d'eau potable sur la route d'Evian.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, les montant susmentionné pour le moment venu, aux meilleures conditions ;
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la dépense sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « Service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic
G. Devaud



La Secrétaire
A. Décaillet

Municipal délégué : Jean-Luc Duroux

Annexe : plan situation
 rapport boussole 21